

La justice réparatrice comme voie de résilience



Thérèse de Villette, xavière, est criminologue. Elle a co-fondé au Québec en 2001 le [Centre de Services de justice réparatrice](#). Elle nous rappelle que la justice réparatrice est voie de résilience pour les auteurs et les victimes de crimes graves.

On l'appelle réparatrice au Canada et en Côte d'Ivoire, restaurative en France : pouvez-vous dire ce qu'est cette justice ?

Dans la justice restaurative le crime n'est pas considéré d'abord comme une infraction à la loi mais comme une offense faite à une personne ou à un groupe. Elle se distingue de la justice pénale qui, pour défendre la loi,

cherche à punir en imposant une peine et en écartant l'infracteur, qu'elle met en détention. La justice réparatrice se focalise sur les conséquences d'un acte, et non sur la culpabilité de l'auteur : celle-ci sera mise à jour par l'auteur lui-même en rencontrant des victimes.

La justice restaurative met ainsi la victime au centre des préoccupations, contrairement à la justice pénale. Quand on est victime d'un vol ou d'un viol ou tout autre crime, on se pose toutes sortes de questions : pourquoi x a-t-il fait cela ? Pourquoi moi ? Cela recommencera-t-il ? etc. Or qui est plus qualifié pour répondre que ceux qui ont commis des crimes semblables à ceux subis ? Les victimes qui ont vécu la justice restaurative, du moins sous la forme de Rencontres Détenus Victimes (RDV), en parlent comme d'une vraie libération personnelle.

Comment fonctionne-t-elle ?

La justice restauratrice s'appuie sur un trépied : la victime, l'agresseur et le représentant de la communauté. Elle les rend responsables de faire justice. C'est dans la rencontre et dans le dialogue entre eux que justice sera faite, c'est-à-dire que chacun sera reconnu comme personne humaine et capable de retrouver son identité profonde. L'animateur des rencontres ou le médiateur n'est pas un arbitre ni un juge, mais celui qui facilitera l'expression de chacun et fera circuler la parole .

Il y a plusieurs formes à la justice réparatrice mais le principe de base est identique. La forme que j'ai beaucoup pratiquée est celle des rencontres entre 3 ou 4 agresseurs et 3 ou 4 victimes, soutenus par la présence discrète de deux personnes représentant la société, et deux animateurs. Ce ne sont pas les agresseurs de ces victimes et ils ne les connaissent donc pas. La règle d'or est la participation libre et anonyme impliquant l'engagement de garder la confidentialité sur le contenu des rencontres afin de permettre à tous de dire tout ce qu'ils veulent dire. Au dire de tous c'est très libérateur.

Le programme demande du temps : une préparation individuelle puis 6 à 7 rencontres hebdomadaires de 3 heures, en groupe. Cela permet maturation et transformation lente des comportements.

Il se dit que les pédophiles ne perçoivent pas la gravité de leurs actes. Y a-t-il une prise de conscience possible pour eux ?

Les pédophiles sont des personnes humaines et non des monstres. Ils sont donc capables de changer s'ils le veulent et acceptent de se faire aider. Les pédophiles qui agissent ne se rendent pas compte qu'ils sont en train de détruire la personnalité d'un enfant. Très souvent, ils sont dans le déni et ne voient pas la gravité de ce qu'ils ont fait. Mais certains acceptent de rencontrer des victimes et s'ils le font c'est qu'ils ont compris qu'ils sont pris dans une forme d'addiction et qu'ils veulent s'en sortir. D'autres pédophiles en revanche – cela me paraît étrange – ont une double personnalité au point qu'ils peuvent avoir une influence sociale extraordinaire alors qu'ils commettent parallèlement des horreurs innommables et déversent leur instinct de domination sur des innocents... Apparemment ils ne se rendent pas compte de la gravité de ce qu'ils font. Le principal effet des rencontres

détenus-victimes est justement d'aider l'agresseur à prendre conscience de ce qu'il a fait et à chercher à le réparer ou se réparer, se transformer.

Que se passe-t-il au cours des séances ?

Les victimes témoignent des conséquences du crime dans leur vie. Je vous donne l'exemple de Lise, qui a subi l'inceste. Elle a pu dire : « Cela faisait 36 ans que je gardais ça sur le cœur. Je cherchais à oublier ; un malaise me restait en permanence dont j'avais fini par ne plus savoir pourquoi. J'essayais de compenser en mangeant beaucoup. Devenue obèse j'étais mal dans ma peau et à l'âge adulte j'étais incapable de m'approcher d'un homme. Pouvoir parler, mettre des mots sur ce qui reste flou et souffrant, est une vraie libération. C'est ce que le rendez-vous a permis. Mes collègues de travail se sont étonnés de mon changement. A la 4^e séance j'ai osé dire à l'un des participants, (un père incestueux) : « Est-ce que tu permets que je te dise ... « tu es un chien sale » ? » Et lui m'a répondu : « Vas-y, je suis là pour ça ». J'ai pu le lui dire et cela m'a complètement guérie. Pour lui c'était courageux aussi. C'est surtout cela qu'on attend : que l'agresseur reconnaisse... C'est une vraie réparation pour moi en tous cas».

Nous, animateurs, nous sommes toujours étonnés de constater les effets de la relation.

En France, une [loi de 2014](#) officialise la justice réparatrice comme « pratique complémentaire au traitement pénal de l'infraction ». Le but est de « rétablir le lien social et prévenir au mieux la récidive ». Pourquoi si peu d'expériences sont-elles menées en France ?

La France avait pris beaucoup de retard par rapport à d'autres pays quant à la justice réparatrice alors que l'ONU l'encourageait depuis 2002. Mais elle a maintenant l'avantage d'inclure sa pratique dans la législation. Malheureusement la mise en œuvre est lente. Quelques organismes le font, tel l'[APCARS](#), mais c'est encore peu, c'est dommage. Le problème est qu'en France tout est formalisé par le système judiciaire, contrairement à ce qui se fait ailleurs.

A Montréal par exemple, la justice réparatrice, sous cette forme de rencontres en groupe, agresseurs et victimes, dit RDV, n'est pas organisée par le Service Correctionnel du Canada qui la promeut pourtant au plan national auprès de l'opinion publique puisqu'il y a « une Semaine Nationale de la Justice Réparatrice » Les aumôniers de prison recrutent les détenus volontaires et le CSJR (Centre de Service de Justice Réparatrice) contacte les victimes. Le service correctionnel donne l'autorisation d'organiser les rencontres à l'intérieur de l'établissement de détention. Par ailleurs, le Service Correctionnel du Canada fait de la médiation pénale, rencontre entre un agresseur et sa victime à la demande des deux.

En France, ce sont les personnes qui s'occupent de la réinsertion, les SPIP, qui devraient faire le lien, mais elles sont débordées et pas du tout encouragées par l'opinion publique qui critique constamment le système d'être trop relaxe...

En France il y a cette impression que la justice restaurative est un petit aménagement à l'amiable, gentil...

En quoi justement cette justice n'est-elle pas au rabais ?

La justice restaurative est loin d'être une justice douce. Elle est seulement plus humaine mais elle est très exigeante à la fois pour l'agresseur et pour la victime.

Les auteurs d'actes criminels tels que le meurtre ont encore les images des actes qu'ils ont posés souvent dans un moment de folie ou sous le coup de la drogue. Ils revoient leur victime, le sang couler, la personne qui tombe. Ils se fabriquent toutes sortes de défenses psychologiques pour porter ce fardeau. Avouer que tu as retiré la vie à quelqu'un, c'est très dur.

Les victimes ont de leur côté à la fois le désir de vivre ces rencontres mais aussi la peur de réouvrir les plaies. Raconter son histoire personnelle est exigeant. Elles revivent les événements mais en en parlant elles prennent de la distance par rapport à ceux-ci. Comme disait l'une : « c'est là devant moi sur la table ». Cette objectivation est un chemin de guérison, alors qu'elles sentent l'écoute attentive des agresseurs en face d'elles quand elles racontent.

Utiliser des symboles aide à une expression en profondeur. Par exemple lors d'une rencontre deux miroirs circulent d'un participant à l'autre – l'un brisé et l'autre intact : « Que vois-tu de toi dans ces miroirs ? » « Là c'est moi en mille morceaux et ici le rêve que je porte d'une personne bien ». A chaque séance, après un tour de table où chacun peut s'exprimer sur la semaine passée et sur le thème proposé, la parole est donnée soit à une victime soit à un agresseur pour qu'il parle longuement, sur les faits, son ressenti, les conséquences de l'agression, ou sa propre histoire l'ayant conduit l'acte... Ces longs échanges et écoutes font avancer les uns et les autres sur un chemin exigeant qui mène à des relations inédites.

Non la justice restaurative n'est pas un règlement à l'amiable, ni un nouveau programme farfelu voulant bricoler d'anciennes pratiques des sociétés traditionnelles. Comme le dit le criminologue américain Barajas, « elle implique une réorientation radicale de la justice ». C'est sans doute pour cela qu'elle émerge lentement en France.

Pour aller plus loin

- *La justice restaurative : une voie de résilience pour auteurs et victimes d'actes pédophiles.*

article paru dans la [Revue d'Éthique et de Théologie Morale n°306](#) (juillet 2020)

- Lien vers le [Centre de services de justice réparatrice de Montréal](#)
- Livre : [Faire justice autrement : le défi de rencontres entre détenus et](#)

[victimes](#), Thérèse de Villette, Mediaspaul (Canada), juin 2009

En France

En France, l'association *Justice Autrement*, a été fondée par Thérèse de Villette. Avec 16 membres formés, l'association peut accueillir des candidats victimes et auteurs d'agression sexuelle pour entreprendre une démarche de justice restaurative en groupe. Retrouvez notre article [« Face aux abus sexuels, la justice restaurative »](#).